1 Introduction
2 Analyse des dangers : antiseize
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Copper
2.5.2 GRAPHITE POWDER
2.5.3 Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
2.5.4 Disodium sebacate
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit antiseize
Company	ROCOL
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **antiseize**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : antiseize

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **antiseize**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	ROCOL
État physique	solide
Forme	- Le document ne précise pas si le solide se présente sous forme de poudre fine, de grains, de granulés, de pastilles, etc.
pH	Non disponible
Usage	Utilisation industrielle : lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (usage réservé à un usage professionnel).
Date FDS	2023-11-30

La FDS date du 2023-11-30. Elle a donc 2 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Copper devrait être classée H319 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Copper devrait être classée H331 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Copper devrait être classée H410 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Danger pour l'environnement

Mentions de danger :

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P391 Recueillir le produit répandu.

Transport :

- ADR : 9
- RID : 9
- ADN : 9
- IMDG : 9
- IATA : 9
- UN : 3077

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Laver abondamment la zone touchée avec beaucoup d'eau.

eyes : Rincer les yeux à l'eau (mesure de précaution).

ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

inhalation : • Transporter la personne à l'extérieur.
• La maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
• En cas de symptômes respiratoires, appeler un centre antipoison ou un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Copper

Identification

- N° CAS : 7440-50-8
- N° EINECS : 231-159-6

Concentration :from 15.0 to 30.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 1.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHE2013Fiche n°294 - Cuivre et composésFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Cuivre et composés »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1, 7-10, 13, 14, 17, 18, 22, 24] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation

Recommandations Bibliographie

2.5.2 GRAPHITE POWDER

Identification

- N° CAS : 7782-42-5
- N° EINECS : 231-955-3

Concentration :from 10.0 to 15.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 2.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 928-253-0

Concentration :from 1.0 to 5.0

Dangers :

- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.4 Disodium sebacate

Identification

- N° CAS : 17265-14-4
- N° EINECS : 241-300-3

Concentration :from 1.0 to 2.4

Dangers :

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Gants de protection, spécifiquement gants en caoutchouc nitrile
Yeux	- Lunettes de sécurité
Peau	- Vêtements de protection appropriés (combinaison ou tenue complète)
Système respiratoire	-
Corps	- Vêtements de protection appropriés (combinaison ou tenue complète)

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel ; ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation ; se laver les mains après toute manipulation.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr (conformément à la rubrique 7) : - Stockage : conserver le produit dans un endroit bien ventilé. - Température : tenir au frais. - Emballage : toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation industrielle : lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (usage réservé à un usage professionnel).